



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ski

Question écrite n° 92491

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le nombre sans précédent d'accidents de montagne en hors piste. Depuis le mois d'octobre dernier, cinquante-trois personnes sont mortes dans des avalanches, touchant tous les métiers de la montagne : guides, moniteurs, pisteurs ou secouristes, et, bien entendu, des skieurs de bon niveau pas toujours au fait des dangers objectifs. Les avertissements de Météo France et des institutions spécialisées dans l'étude de la neige ont pourtant été conséquents. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin de prévenir ces accidents.

Texte de la réponse

Chaque année, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) conduit, en collaboration avec différents partenaires, une campagne nationale de prévention des accidents lors des pratiques de glisse, sur les pistes aménagées, des skieurs de sports d'hiver. Pour la saison 2005-2006, cette campagne portait sur deux messages : « maîtrisez votre vitesse » et « priorité au skieur aval ». Il convient d'observer par ailleurs que le Système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM) n'a pas relevé de recrudescence notable d'accidents sur le domaine skiable aménagé. En revanche, l'augmentation par deux du nombre des accidents hors des pistes, en particulier par avalanche, a amené le ministre à réagir sur ce secteur d'activité ; ont été réunis, vendredi 31 mars, les principaux acteurs concernés par la sécurité lors de ces pratiques de glisse. Suite à cette réunion, les moniteurs de ski et les guides de montagne se sont engagés à procéder à un affichage de conseils de professionnels dans les bureaux des stations françaises. Le ministère a également demandé la mise en oeuvre dans les meilleurs délais d'un bureau d'enquêtes administratives montagne (BEAM) pour mieux comprendre la causalité des accidents, afin d'adapter toujours davantage ses actions de prévention et de responsabilisation. Les enquêtes du BEAM viendront ainsi utilement compléter les travaux du SNOSM et seront mis à disposition des gestionnaires et des élus des stations de montagne qui pourront adopter les dispositions qu'ils jugeront utiles pour participer à la diminution de ces accidents.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92491

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4113

Réponse publiée le : 30 mai 2006, page 5700